

MÉTROPOLE DE LYON

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES PÉRIURBAINS (PENAP)

Projet d’extension du périmètre PENAP des Plaines de l’est lyonnais sur les

communes de Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape, Décines-Charpieu, Meyzieu et Jonage

AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE

Du jeudi 23 octobre 2025 à 9h00 au vendredi 21 novembre 2025 à 17h00

Par arrêté n°2025-09-29-R-0767, en date du 29 septembre 2025, monsieur le président de la Métropole de Lyon a décidé de soumettre à enquête publique, **du jeudi 23 octobre 2025 à 9h00 au vendredi 21 novembre 2025 à 17h00**, pour une durée de 30 jours consécutifs, le projet d’extension du périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) Plaines de l’est lyonnais sur les communes de Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape, Décines-Charpieu, Meyzieu et Jonage.

Monsieur Yves VALENTIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et monsieur Gérard GIRIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision de la présidente du tribunal administratif de Lyon en date du 16 juillet 2025.

Le dossier d’enquête publique sera déposé dans les mairies concernées et consultables aux jours et heures d’accueil suivants :

Communes	Horaires
Mairie de Vaulx-en-Velin – direction transition écologique et cadre de vie/service environnement – bâtiment administratif le Copernic, 19 rue Jules Romains, 3 ^{ème} étage	Lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h
Mairie annexe centre de Décines-Charpieu – 2 rue Marcellin Berthelot	Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h Jeudi : 13h30-17h00
Mairie de Meyzieu – hôtel de ville - place de l’Europe	Lundi : 8h-12h30 et 13h30-18h Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h-12h30 et 13h30-17h
Mairie de Jonage – place du général De Gaulle	Lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 14h-17h

Le dossier d’enquête publique sera également consultable sur la plate-forme de participation citoyenne de la Métropole de Lyon (rubrique : projets participatifs) : <https://jeparticipe.grandlyon.com>. Un accès gratuit au dossier sera disponible à partir de bornes informatiques (consultation et saisie d’observation) aux dates et heures d’ouverture au public à l’accueil de l’hôtel de ville de Vaulx-en-Velin, siège de l’enquête, situé place de la Nation.

Le dossier soumis à enquête publique comprendra :

- Une notice analysant l’état initial des espaces et exposant les motifs ayant conduit au choix du périmètre,
- Les plans de situation et délimitation,
- Le registre d’observations,
- La mention des textes applicables, la décision pouvant être prise au terme de l’enquête, et l’indication de la façon dont l’enquête s’insère dans la procédure administrative,
- Les avis des personnes publiques consultées approuvant le projet de périmètre PENAP,
- L’arrêté d’ouverture de l’enquête publique.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d’enquête publique auprès de la Métropole de Lyon – service nature et biodiversité – 20 rue du Lac – CS 33569 – 69505 LYON CEDEX 03.

Le public pourra présenter ses observations :

- sur le registre des réclamations ouvert à cet effet en mairies de Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Meyzieu et Jonage,
- par courrier postal adressé à monsieur Yves VALENTIN, commissaire enquêteur chargé de l’enquête publique sur le projet PENAP, Mairie de Vaulx-en-Velin, place de la Nation – 69120 VAULX-EN-VELIN. Les observations adressées par voie postale devront parvenir à la mairie de Vaulx-en-Velin avant la fin de l’enquête,
- sur le registre électronique accessible sur la plate-forme de participation citoyenne de la Métropole de Lyon (rubrique : projets participatifs) : <https://jeparticipe.grandlyon.com>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les déclarations verbales ou écrites des personnes intéressées par le dossier, en mairies aux dates suivantes :

Lieux	Permanences
Mairie de Vaulx-en-Velin – hôtel de ville, place de la Nation	➤ jeudi 23 octobre 2025 de 14h à 17h
Mairie annexe centre de Décines-Charpieu – 2 rue Marcellin Berthelot	➤ lundi 3 novembre de 14h à 17h
Mairie de Meyzieu – hôtel de ville - place de l’Europe – salle Permanence 2 (rdc)	➤ vendredi 14 novembre de 14h à 17h
Mairie de Jonage	➤ mercredi 19 novembre de 14h à 17h

Le Commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées accompagnés des registres et du dossier d’enquête, au Président de la Métropole de Lyon, dans le délai de trente jours à compter de la fin de l’enquête. À l’issue de l’enquête, et après examen du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil de la Métropole de Lyon aura compétence pour adopter le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PENAP) sur les communes de Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Meyzieu et Jonage.

Une copie du rapport et des conclusions sera adressée par le Commissaire enquêteur à Mme la Présidente du Tribunal administratif de Lyon. Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur pourront être consultés, pendant les horaires d’ouverture au public, en mairies de Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Meyzieu et Jonage, à la Préfecture du Rhône, au siège de la Métropole de Lyon (20 rue du Lac – Lyon 3) et sur la plate-forme de participation citoyenne de la Métropole de Lyon (<https://jeparticipe.grandlyon.com>), pendant un an à compte de la date de clôture de l’enquête.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de Monsieur Nathanaël COTTEBRUNE, responsable du projet au service nature et biodiversité de la Métropole de Lyon au 04 26 83 90 73 ou par mail à ncottebrune@grandlyon.com